

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 décembre 2016

Date de convocation : 06 décembre 2016

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD , Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN , Claude BLANC, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON

Excusés (es): William BIT-MIGNON ,

Absents(es) : René BAYLE , Marie-Hélène MASSOLA,

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 URBANISME

Certificat d'urbanisme LAURENT/ROUSSELET

Parcelle B 789 pour 2 maisons d'habitation

La commission d'urbanisme s'est réunie le 23 novembre dernier et a donné un avis défavorable :

Après un vote à main levée les conseillers municipaux confirment l'avis défavorable de la commission avec 9 voix contre et 2 abstentions (Marie Agnès LAURENT s'étant retirée).

3 Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2017

Pour pouvoir engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant que le budget 2017 soit voté, le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à effectuer ces opérations dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2016.

Les travaux concernés porteront sur les bâtiments, la voirie.....)

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte cette proposition,

4 Demande de subvention auprès de la Région salle des mariages

La région Auvergne Rhône Alpes a mis en place de nouvelles aides en faveur des communes dans le cadre du plan de relance dénommé « Ambition Région »

Une réunion a eu lieu en mairie de Vinay le 28 novembre avec Chokri Badreddine conseiller régional chargé du secteur Sud Grésivaudan qui a expliqué ce dispositif

Des appels à projet peuvent être déposés avant le 15 décembre pour un programme triennal 2017/2019 , la commune a déposé une demande pour un montant de 44 500 € et une aide de 13 350 € HT.

Le plan de financement pourrait être Département 15 000€ Région 13 350 et autofinancement 16150 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour

5 Demande de subvention auprès de la Région et du Département bâtiment de la cure

Pour les mêmes raisons que celles du point 4 et étant donné le calendrier à respecter pour les 3 ans à venir la commune a déposé un dossier pour le bâtiment de la cure pour un montant de 350 750 euros.

Le département mais également en place des aides pour des bâtiments non productifs de revenus à compter de 2017 , ce projet pourrait également être aidé par le Conseil Départemental.

Ce projet bien que non encore abouti devrait pouvoir commencer avant 2019, le CAUE a transmis une première étude « sommaire ».

Le prochain bureau exécutif de l'intercommunalité du Sud Grésivaudan devra se prononcer de son intérêt pour ce projet.

Si ce n'était pas le cas la commune aménagera dans ce bâtiment des logements, comme c'était initialement prévu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ces propositions et charge le Maire de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région et du Département.

6 Bail Mickaël PICAT

Le bail de Mickaël PICAT pour des raisons de transfert d'exploitation a besoin d'être renouvelé. Les conditions restent inchangées et seront revues lorsque les noyers plantés auront l'âge de 12 ans.

7 Dématérialisation des flux comptables

Le comptable, dans le cadre de la dématérialisation demande aux collectivités de désigner des personnes habilitées à signer électroniquement les flux comptables.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Jean CARTIER, Maire et Marc ARGOUD, 1^{er} Adjoint, pour ces tâches.

8 Questions diverses

- Travaux salle des mariages
- Fête de Noël des écoles
- Cérémonie des vœux